

Le couvent' de Jésus-Marie — vous le savez — ouvrait ses portes aux jeunes filles des meilleures familles de la région. A qui pensez-vous faire croire que ces jeunes filles seront désormais dirigées vers vos lycées ou vos écoles laïques ? .

Et, si elles ne reviennent pas à Rodez, leur absence n'entraînera-t-elle pas une diminution de profit et de bénéfices pour notre cité entièrement privée, jusqu'ici, de toute industrie ?

De plus, est-ce qu'un établissement d'instruction — si congréganiste soit-il — ne procure pas, presque continuellement, du travail aux ouvriers de tous les corps de métiers ? .

Mais ce n'est pas encore tout, messieurs les sectaires, et veuillez suivre jusqu'au bout mon raisonnement .

Le couvent de Jésus-Marie parti, ses locaux deviennent libres.

Et vous savez qu'ils seront désormais occupés par l'Institution Sainte-Marie. Cela ne vous dit rien ? . Eh bien ! je crois que cela dira beaucoup aux ouvriers de Rodez.

Si l'Institution Sainte-Marie n'avait pas, en effet, trouvé immédiatement un local aussi commode et aussi bien aménagé, elle se trouvait dans l'obligation — ne pouvant plus rester dans les bâtiments qu'elle occupe actuellement — de faire construire un établissement nouveau.

Quelle somme aurait coûté la construction de cet établissement ?

Je n'en sais rien ; mais elle n'eût certainement pas été inférieure à cent cinquante mille francs et, en tout cas, elle aurait procuré du travail, pendant plus d'une année, à un grand nombre d'ouvriers de Rodez.

Et voilà ces ouvriers privés, par votre faute ou par celle de vos amis, d'un travail assuré et bien payé.

Et veuillez, en outre, remarquer que, contrairement à ce qui se pratique pour vos établissements laïques, les cent ou cent cinquante mille francs dont je parle n'auraient pas été pris dans la poche des contribuables.

Ils auraient été le fruit de souscriptions volontaires, et c'eût été double profit !

Sectaires intolérants, ennemis des Congrégations, voilà donc votre œuvre ! .

Voilà, palpables, évidents, les premiers résultats de cette loi de haine.

D'une part, les meilleurs serviteurs de la France envoyés en exil ! .

D'autre part, les ouvriers privés d'un travail rémunérateur, et le commerce local d'une source de bénéfices évidents. Ces résultats, nous les avions déjà laissé prévoir.

Aujourd'hui, nul ne pourra plus les nier sans faire preuve de la plus insigne mauvaise foi ! .